

14.05.2013 - 09:00 Uhr

## Indice homegate.ch du marché des loyers avril 2013: Les loyers proposés en Suisse stagnent

*Adliswil (ots) -*

Les loyers proposés en Suisse au mois d'avril 2013 ont stagné. Par rapport à avril 2012, il en résulte une progression de 2,24 pour cent. L'indice «Suisse» de homegate.ch se situe à 109.6 points.

Selon homegate.ch, les loyers suisses sont restés inchangés en avril 2013, à un niveau d'indice de 109.6 points. Par rapport au même mois de l'année précédente, les loyers ont toutefois augmenté de 2,24 pour cent.

Evolution dans les différents cantons

En avril 2013, les loyers proposés dans le canton de Zurich ont augmenté légèrement de 0,18 pour cent à un niveau d'indice de 111.8.

Le canton de Berne enregistre une hausse de 0,28 pour cent par rapport à mars 2013, l'indice se situant nouvellement à 106.2 points. Par rapport à l'année et au mois précédents, les cantons de Lucerne et de Soleure enregistrent une hausse des loyers, de plus 0,18 pour cent dans le canton de Lucerne et de plus 0,38 pour cent dans celui de Soleure par rapport à mars 2013.

Dans les cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, les loyers ont continué à stagner à 105.6 points. Par rapport au même mois de l'année précédente, ils ont progressé de 1,44 pour cent.

Dans le canton de Saint-Gall, les loyers restent également inchangés au mois d'avril à un niveau d'indice de 109.0 points.

Dans les cantons de Vaud et de Genève, les loyers sont restés inchangés en avril 2013 à un niveau d'indice de 115.9 points. Par rapport au même mois de l'année précédente, les loyers ont baissé d'environ 1,02 pour cent.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que nos graphiques actuels sur: [www.homegate.ch/indice\\_des\\_loyers](http://www.homegate.ch/indice_des_loyers)

Contact:

homegate SA  
Bertrand Mingard  
Porte-parole de homegate.ch  
Tél.: +41/21/319'91'73  
E-Mail: [bertrand.mingard@homegate.ch](mailto:bertrand.mingard@homegate.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100010892/100737754> abgerufen werden.